

# SOLUTIONS DE PAIEMENT

## Prévention de la fraude

### Chèques

#### Pratiques exemplaires pour l'utilisation des chèques

- Utilisez des chèques dotés de caractéristiques de sécurité intégrées qui empêchent de les modifier ou de les contrefaire.
- Visez à réduire l'utilisation des chèques et ayez plutôt recours à des paiements électroniques et à d'autres solutions de gestion électronique de trésorerie.
- Tirez parti des services bancaires pour faire le rapprochement des chèques.

#### Solutions de paiement électronique au moyen de Gestion de trésorerie CIBC en direct<sup>MD</sup> (GTD)

- Ces solutions réduisent considérablement les occasions de fraude en permettant de passer des capacités de détection aux capacités de prévention.

#### Service Paiements positifs CIBC avec vérification du bénéficiaire et de la date de paiement

- Le service d'appariement de chèques compare les effets payés quotidiennement aux chèques émis.
- Les effets non appariés sont désignés comme étant « suspects » et sont signalés chaque jour ouvrable pour autoriser ou non le paiement.
- Les effets suspects sont repérés aux fins de vérification au moment de leur présentation, plutôt que pendant le rapprochement subséquent des relevés.
- Il n'est plus nécessaire d'effectuer un examen physique des chèques payés.
- Le temps requis pour le rapprochement des chèques est réduit, car seul un examen des effets suspects est requis.
- Les répercussions financières de la fraude sont réduites au minimum grâce à une détection précoce et les coûts associés à la fraude sont réduits.

#### Service de télévirement CIBC

- Service qui fournit un moyen simple et rapide d'envoyer et de recevoir des fonds en dollars canadiens ou en dollars américains à destination ou en provenance de toute institution financière au Canada.
- Réduction des risques et des efforts manuels associés à l'envoi ou à la réception de paiements par chèque / mandat / traite ainsi que des incertitudes associées au moment des paiements et à la possibilité de fraude en cas de chèques / mandats / traites perdus ou mal acheminés.

#### Infocompensation – Entreprises CIBC

- Service qui permet de gérer de près le traitement quotidien et la production de rapports sur les chèques payés au moyen de systèmes internes.
- Les effets non appariés sont repérés et signalés quotidiennement. Les clients doivent prendre des décisions pour autoriser ou non le paiement.
- Le rapprochement quotidien des chèques et l'examen des chèques irréguliers permettent de déceler plus tôt une activité frauduleuse.
- Des relevés détaillés des effets payés sont automatiquement produits et transmis électroniquement, octroyant un meilleur contrôle sur les décaissements d'entreprise.

## Paiements par câble

- Un moyen sûr et fiable d'envoyer des paiements à échéance critique par voie électronique dans les principales devises, à des bénéficiaires partout dans le monde.
- Élimination des risques liés à l'envoi postal de paiements à l'échelle internationale.
- Octroi aux fournisseurs d'un accès immédiat à des fonds irrévocables.
- Possibilité de postdater les paiements par câble sortants dans le but d'effectuer des prévisions justes en matière de flux de trésorerie.
- Des modèles peuvent être créés dans GTD pour les paiements de refinancement.

## Service Virement *Interac*<sup>MD</sup> pour les entreprises

- Service qui permet d'envoyer et de recevoir facilement des paiements par voie électronique en utilisant l'adresse courriel, le numéro de téléphone mobile ou le numéro de compte du bénéficiaire.
- Protection des utilisateurs de Virement *Interac* par de multiples niveaux de sécurité, ce qui fait de ce service l'un des services de virement de fonds les plus sécuritaires au monde.
- Réduction des frais administratifs liés à la gestion du courrier, au tri des paiements et à la préparation des dépôts.
- Élimination des retards potentiels causés par l'envoi / la réception de paiements (chèques / mandats / traites) par courrier ordinaire.
- Octroi aux fournisseurs d'un accès immédiat à des fonds irrévocables.

## Règles de recours

### Délais concernant les recours pour les chèques frauduleux

Conformément aux règles et normes de Paiements Canada (<https://www.paiements.ca/>), la Banque CIBC dispose d'un (1) jour ouvrable pour retourner les chèques frauduleux (endossement contrefait, modifié ou falsifié) à l'institution financière négociatrice.

Type de chèque frauduleux	Échéancier
Chèque contrefait	1 jour ouvrable
Chèque altéré	Si le client communique avec la Banque CIBC après le jour ouvrable qui suit la date de compensation, mais dans un délai de 90 jours civils, il devra soumettre une déclaration signée.
Endossement frauduleux	Si le client communique avec la Banque CIBC après le jour ouvrable qui suit la date de compensation, mais dans un délai de six ans, le bénéficiaire visé doit signer une déclaration.

### Délais concernant les recours pour les TLV

La Banque CIBC doit respecter les règles et normes de Paiements Canada (<https://www.paiements.ca/>), tel qu'indiqué ci-dessous :

Type de correction	Échéancier
Rappels de TLV	1 jour ouvrable
Effets TLV retournés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une opération de crédit peut être refusée par un bénéficiaire jusqu'à 90 jours civils après la date à laquelle l'opération a été traitée dans le compte du bénéficiaire.</li><li>• Une opération de débit pour un DPA personnel peut être contestée jusqu'à 90 jours civils après la date à laquelle les fonds contestés ont été débités du compte.</li><li>• Une opération de débit pour un DPA d'entreprise peut être contestée jusqu'à 90 jours civils après la date à laquelle les fonds contestés ont été débités du compte, si aucune Entente DPA n'a été conclue.</li><li>• Une opération de débit pour un DPA d'entreprise peut être contestée jusqu'à 10 jours ouvrables après la date à laquelle les fonds contestés ont été débités du compte si l'Entente DPA a été révoquée, si le DPA n'a pas été traité conformément à l'Entente DPA ou encore si aucun préavis ou aucune confirmation n'a été fourni au destinataire.</li></ul>



## La Banque CIBC contribue à réduire la fraude par l'entremise de :

- La présentation des tendances actuelles en matière de fraude sur le tableau de bord de Gestion de trésorerie en direct.
- Votre directeur relationnel ou votre directeur, Gestion de trésorerie, qui est votre personne-ressource pour vous aider avec les produits ou services qui conviennent le mieux à votre organisation.
- L'équipe Soutien technique du Centre de services affaires CIBC [1 800-500-6316](tel:18005006316).

Délais de recours de l'ACP pour les chèques frauduleux - voir la Règle A4 - Effets retournés et réacheminés.

Délais de recours de l'ACP pour les téléversements (TLV) - voir la Règle F1 - Règles applicables aux téléversements (TLV) et la Règle H1 - Règles applicables aux services de paiement (DPA) Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.

<sup>MD</sup> Virement *Interac* est une marque déposée d'Interac Corp., utilisée sous licence.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.